



ALBENS
CESSENS
ÉPERSY
MOGNARD
ST-GERMAIN-LA-CHAMBOTTE
ST-GIROD

Enquête publique

Classement / déclassement des voies communales

Dossier n°1

Régularisation d'emprise du tracé du chemin rural du Champs du Mans

Commune déléguée de Saint-Germain-la-Chambotte

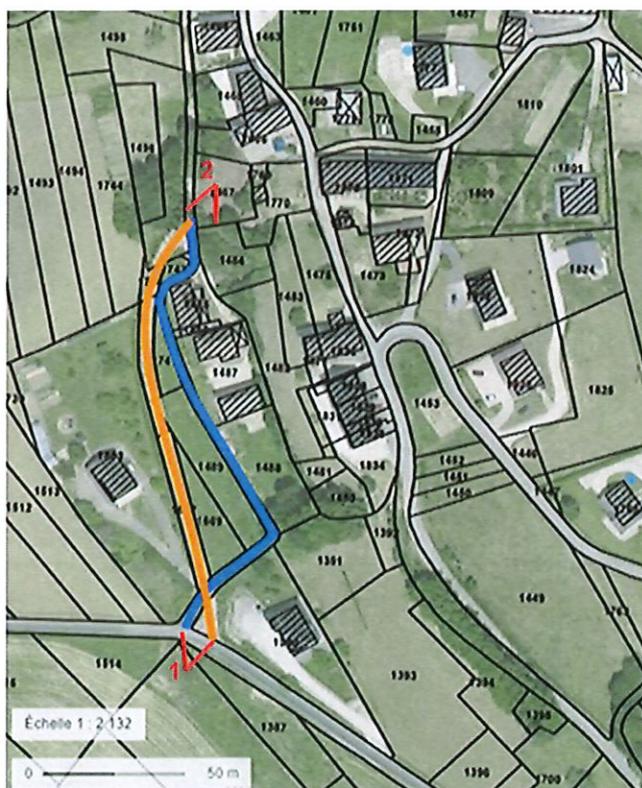
1. CONTEXTE ET OBJECTIF

La commune déléguée de SAINT - GERMAIN LA CHAMBOTTE a fait réaliser en 2015 des opérations de levés terrestres qui ont mis en évidence d'importantes discordances entre la représentation cadastrale du « Chemin du Champ du Mans » et son tracé réel.

Sur une longueur de 160 mètres environ, au lieudit « *Mondurand Dessous* », l'emprise réelle du chemin ne correspond pas à sa représentation cadastrale et impacte :

- la parcelle 238A n° 1390, propriété de M. Jean - François BRAISSAND ;
- la parcelle 238A n° 1667, propriété de M. Marcel LAMBERT ;
- la parcelle 238A n° 1489, propriété de la succession de M. Fernand LAMBERT ;
- la parcelle 238A n° 1742, propriété de l'indivision PUTHON ;
- la parcelle 238A n° 1746, propriété de M. Roger PUTHON ;
- et la parcelle 238A n° 1497, bien non délimité ;

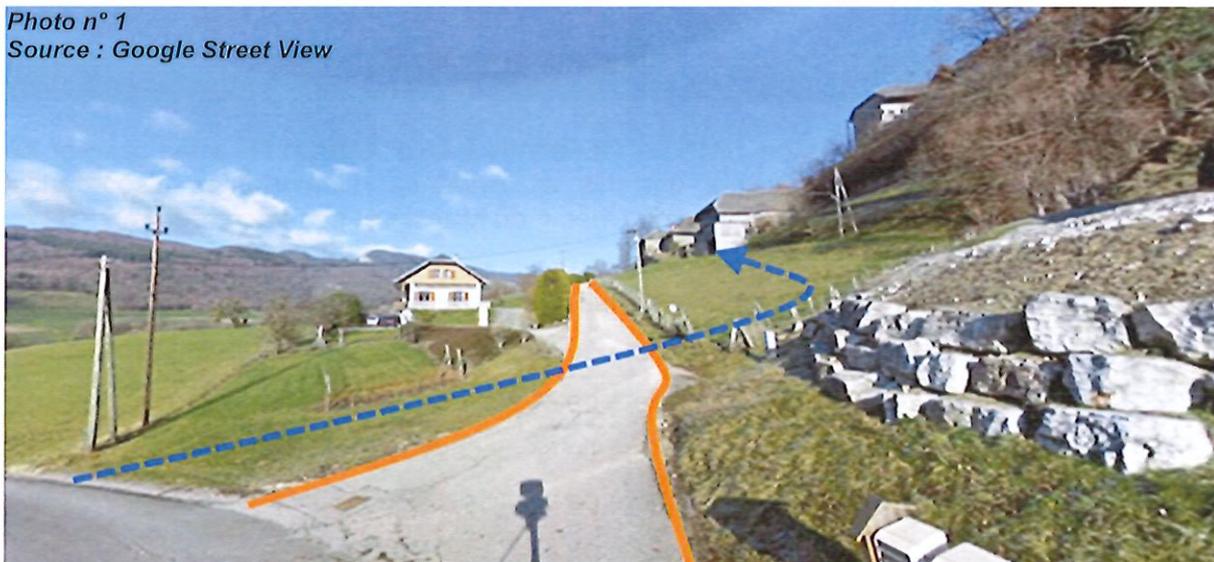
Or, ce chemin est quotidiennement emprunté par les propriétés riveraines, présente une finition en enrobé et un bon état d'entretien général.



- Emprise cadastrale
- Tracé réel
- ✓ Position et Angle de prise de vue photo n° 1 et 2.

Le souhait de la commune d'ENTRELACS (SAINT - GERMAIN LA CHAMBOTTE) est de maintenir le chemin existant en l'état et de régulariser la situation foncière en se portant acquéreur des parcelles composant l'actuel chemin puis, en rétrocedant aux propriétaires riverains l'emprise non utilisée correspondant à la représentation cadastrale du chemin du Champ du Mans.

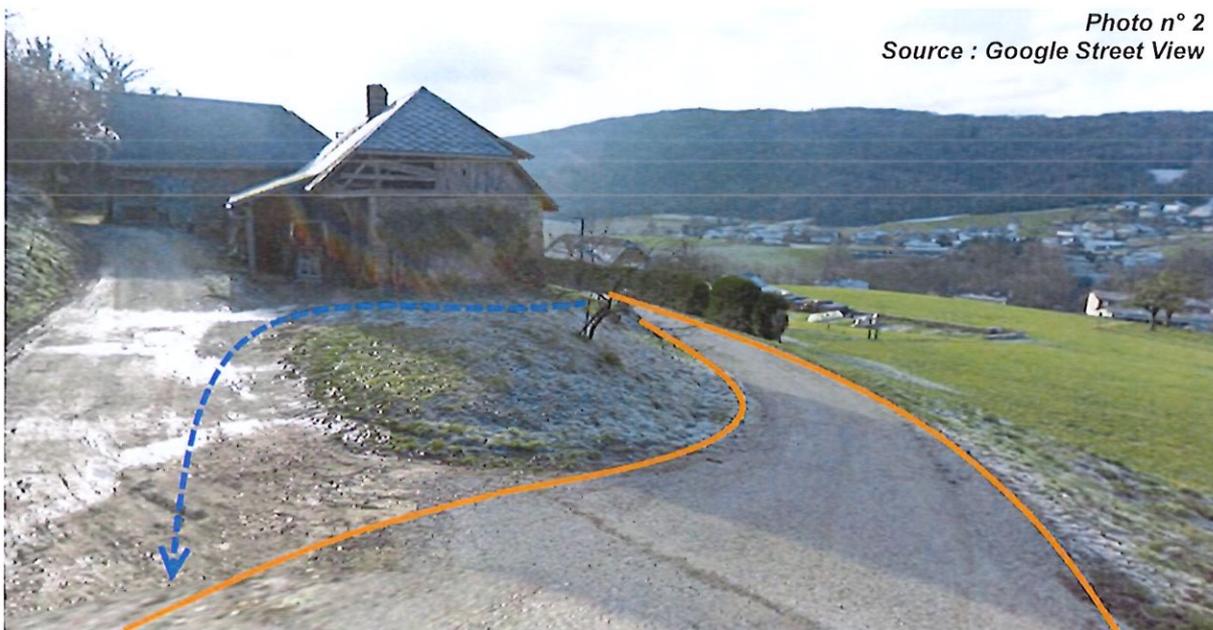
Photo n° 1
Source : Google Street View



— — — — — Tracé approximatif suivant représentation cadastrale

————— Tracé réel

Photo n° 2
Source : Google Street View



2. PROJET

Afin de respecter ses objectifs, la commune propose de procéder à l'acquisition des parcelles composant l'emprise réelle du chemin du Champ du Mans, puis d'aliéner son emprise cadastrale au profit des propriétaires riverains qui le souhaiteraient.

2.1. Liste des modifications soumises à enquête publique

Aliénation de l'emprise cadastrale du Chemin du Champ du Mans au profit des propriétaires riverains

La commune souhaite mettre en concordance la représentation cadastrale avec l'état des lieux et propose, dès lors que les acquisitions permettant la régularisation de l'emprise réelle du chemin seront entérinées, d'aliéner au profit des propriétaires riverains, l'emprise cadastrale du Chemin du Champ du Mans

2.2. État parcellaire

Indications Cadastreales			Propriétaire actuel	Parcelle concernée		Restant au propriétaire		Observations
<i>Lieudit</i>	<i>Section</i>	<i>N°</i>	<i>Nom - Prénom</i>	<i>N°</i>	<i>Sup.</i>	<i>N°</i>	<i>Sup.</i>	<i>Mesure souhaitée</i>
Mondurand Dessous	238A	CR	Commune d'ENTRELACS	CRp1	04ca	-	-	Aliénation
Mondurand Dessous	238A	CR	Commune d'ENTRELACS	CRp2	02a28	-	-	Aliénation
Mondurand Dessous	238A	CR	Commune d'ENTRELACS	CRp3	01a02	-	-	Aliénation
Mondurand Dessous	238A	CR	Commune d'ENTRELACS	CRp4	35ca	-	-	Aliénation
Mondurand Dessous	238A	CR	Commune d'ENTRELACS	CRp5	63ca	-	-	Aliénation



**DAVIET
BISSON**

Géomètres-Experts

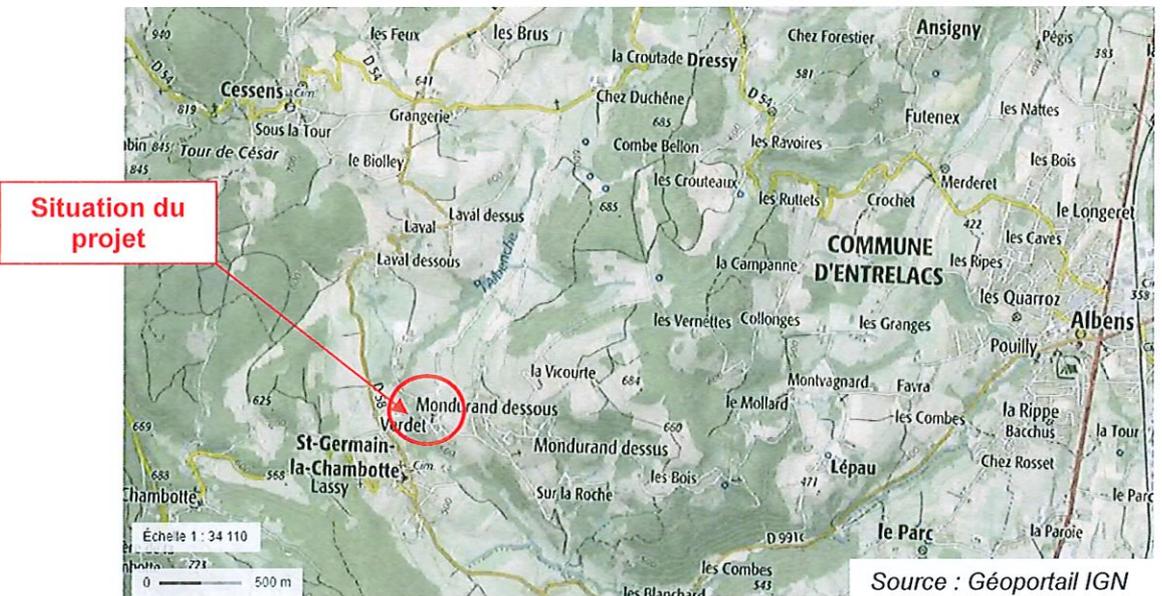
SELARL DAVIET - BISSON
16 avenue des Alpes
ZAE Rumilly Est
74150 RUMILLY
Tél. : 04 50 02 89 60
Fax : 04 50 02 69 54

contact@davidet-bisson.fr
www.davidet-bisson.fr

Cédric Daviet
Géomètre - Expert
Expert près la Cour d'Appel
de Chambéry

Agathe Bisson
Géomètre - Expert

N° Dossier
15603



Département de la Savoie

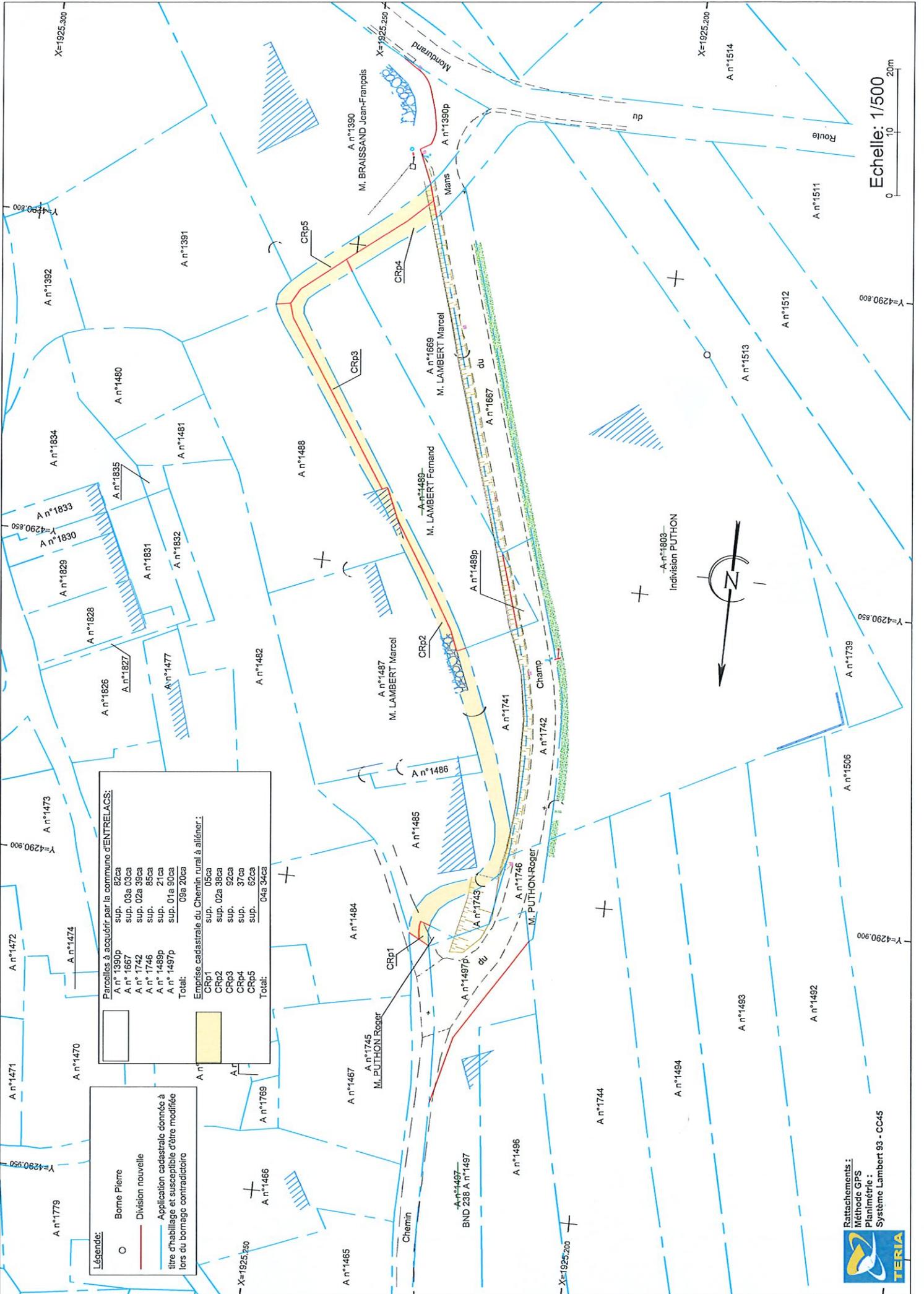
Commune d'ENTRELACS (SAINT - GERMAIN LA CHAMBOTTE)

Aliénation de l'emprise cadastrale du Chemin Rural du Champ du Mans

Plan de Situation



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR



Parcelles à acquérir par la commune d'ENTREILACS:

A n° 1390p	sup.	02ca
A n° 1667	sup.	03a 03ca
A n° 1742	sup.	02a 39ca
A n° 1746	sup.	85ca
A n° 1489p	sup.	21ca
A n° 1487p	sup.	01a 90ca
Total:		09a 20ca

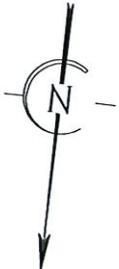
Emprise cadastrale du Chemin rural à alléger:

CRp1	sup.	05ca
CRp2	sup.	02a 38ca
CRp3	sup.	92ca
CRp4	sup.	37ca
CRp5	sup.	62ca
Total:		04a 34ca

Légende:

○	Borne Pierre
—	Division nouvelle
—	Application cadastrale donnée à titre d'habillage et susceptible d'être modifiée lors du bornage contradictoire

Echelle: 1/500



A n°1803
Indivision PUTHON